



Séance du conseil municipal du 9 mai 2022

Compte-rendu

(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le lundi 2 mai 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à 19 heures 00.

Présents :

MM. MORIN Jean Claude, COSTENTIN Loïc, RIVIER Alexis, Mmes HAZERA Rajaa, ROUSSEAU Josette,
Mmes BIENAIMÉ Joëlle, DELAS Patricia, DUFIET Francette, MAGNAUDET Chantal, SEYMOUR Evelyne
MM. ROUSSEAU Patrick, SANCHEZ Alejandro,

Absents excusés :

MM. DEGUDE Pascal, DERNONCOURT Arnaud, VERGNAUD Laurent,

Secrétaire de séance : Mme MAGNAUDET Chantal

1 - Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2022

2 - Délibération n° 2022 017 : Travaux de réhabilitation du bâtiment de la boulangerie – Lancement de la consultation

Approbation lancement de la consultation

3- Délibération 2022 018 : Travaux de réhabilitation du bâtiment de la boulangerie – Convention de maîtrise d'œuvre technique

Approbation convention de maîtrise d'œuvre technique

4 - Délibération 2022 019 : Révision loyer du logement communal du 10 rue du Lavoir

Révision du montant du loyer à compter du 1^{er} juin 2022.

5 - Délibération 2022 020 : Révision du loyer du logement du 135 rue Lagardère

Révision du montant du loyer à compter du 1^{er} mai 2022.

6 - Délibération 2022 021 : Projet Gironde Habitat - Dérogation à la règle de non-constructibilité en dehors des parties urbanisées – Modification de la délibération du 1^{er} avril 2022

7 - Délibération 2022 022 : Dénomination d'un lotissement

Approbation du nom « Lotissement Le Clos de Juliette » pour régularisation auprès des services de la DGFIP

8 - Délibération 2022 023 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

9 - Délibération 2022 024 : Avancement de grade – Suppression et création de poste

Suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe et création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe

10 - Délibération 2022 025 : Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC)

Fixation des dépenses à réaliser en 2022 afin de constituer le dossier de demande de FDAEC et obtenir la subvention correspondante d'un montant de 20 802 €

11 - Questions diverses

Fait à Coimères, le 24/05/2022